



**GOTS, Global Organic Textile Standard**, est le label le plus complet et le plus abouti. Il garantit le caractère vraiment biologique des fibres, et « la responsabilité du point de vue social et environnemental de la transformation et de la fabrication textile ».



**Oeko-Tex** est apposé sur les textiles ne contenant pas de produits chimiques nocifs pour la santé. Il existe aussi dans une version portant des exigences en matière de respect de la nature et d'économie d'énergie, Oeko-Tex Standard 1000.



FAIRTRADE  
MAX HAVELAAR

**Max Havelaar Fair Trade** garantit la transparence de la chaîne de production et la juste rétribution des producteurs/productrices. C'est le label le plus connu du commerce équitable. Il certifie l'utilisation de coton équitable dans la production textile.



**RWS, Responsible Wool Standard**, est une norme mondiale qui garantit à la fois le bien-être des moutons (interdiction du mulesing, soins, espace vital, accès suffisant à l'eau et à la nourriture, limitation des pesticides, traçabilité de la laine...) et de celui des terres sur lesquelles ils évoluent.



**Responsible Down Standard (RDS)** s'applique aux plumes ou au duvet utilisés dans le textile, et certifie le respect du bien-être des oies et canards : interdiction du plumage sur animaux vivants, interdiction du gavage...



**Fair Wear Foundation** s'appuie sur les standards de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour certifier les usines de confection : salaire décent, liberté d'association, interdiction du travail forcé ou du travail des enfants, contrôle des horaires de travail... Les contrôles sont annuels.



**Origine France Garantie** est le seul label qui certifie qu'un produit vient en grande partie du sol français. Il doit avoir été confectionné en France (coupe, montage, finition) et plus de 50% de son prix unitaire doit être acquis en France. À l'inverse, un produit peut porter la mention **Made in France** si la dernière étape de sa fabrication est réalisée en France.



**Global Recycle Standard** est une norme établie par Textile Exchange pour les produits textiles recyclés. Les produits étiquetés GRS contiennent au minimum 50% de matière recyclée. Le label certifie non seulement le contenu recyclé d'un produit mais vérifie aussi le respect de critères environnementaux et sociaux.